
Section 1 : Identification

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : • Lingettes biodégradables

Numéro de l'article Fellowes : 99749

UFI : M8T1-N0N1-C009-3M2P

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Permet une maintenance rapide et efficace des équipements informatiques et électroniques

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Fellowes Benelux B.V.

Adresse : Gesworenhoeckseweg 3a
5047 TM Tilbourg
Pays-Bas

Téléphone : +31 13 458 0500

Télécopie : +31 12 458 0501

Site web : fellowes.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Société : Fellowes Benelux B.V.

Heures d'ouverture : lundi - vendredi 08 h - 17 h

SECTION 2 : Identification du (des) danger(s)

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Aérosol inflammable, Catégorie 1 (Aérosol 1, H222 - H229).

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé, à l'exception des éventuels seuils d'exposition professionnelle (voir paragraphe 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucun dommage connu ou prévisible pour l'environnement dans les conditions normales d'utilisation.

2.2 Éléments d'étiquetage

Mélange pour application en aérosol

**Conforme au règlement CE n°
1272/2008 et à ses amendements.**

Pictogrammes de danger





Fiche de données de sécurité

Mot de signallement	: DANGER
Mentions de danger	: H222 - Aérosol extrêmement inflammable. H229 - Récipient sous pression : Peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Conseils de prudence - Généralités	: P101 – Si un avis médical est nécessaire, apporter l'emballage ou l'étiquette du produit. P102 – Garder hors de portée des enfants.
Prévention de déclarations de précautions	: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'ignition. Ne pas fumer. P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou toute autre source d'ignition. P251 - Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Conseils de prudence - Stockage	: P410+P412 - Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classées comme « substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) $\geq 0,1$ % publiées par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) en vertu de l'article 57 de REACH : <https://echa.europa.eu/candidate-list-table>

Le mélange ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100.

Le mélange ne satisfait ni aux critères PBT ni aux critères vPvB pour les mélanges conformément à l'annexe XIII du règlement REACH CE 1907/2006.

Une mauvaise utilisation intentionnelle de la préparation par concentration ou inhalation des vapeurs peut être nocive ou mortelle.

L'évaporation rapide du liquide peut provoquer des gelures.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.1 Substance

Nom de la substance chimique	N° CAS	N° CE	N° d'enregistrement Reach	Conc. (%w/w)	Classification selon le règlement (CE) n° 1278/2008 (CLP)	SCL, facteur M, ETA
BUTANE (<0,1 % 1,3-Butadiène)	106-97-8	203-448-7	01-2119474691-32-XXXX	25 $\leq$ x < 50	Liquides Gaz 1, H220 Gaz sous pression H280	S.O.
PROPANE	74-98-6	200-827-9	01-2119486944-21-XXXX	25 $\leq$ x < 50	Liquides Inflam. 1, H220 Gaz sous pression H280	S.O.

Substance pour laquelle des limites maximales d'exposition sur le lieu de travail sont disponibles.

3.2 Informations sur les ingrédients

Substance pour laquelle des limites maximales d'exposition sur le lieu de travail sont disponibles.



Fiche de données de sécurité

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

En règle générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours appeler un médecin.
Ne JAMAIS faire avaler le produit à une personne inconsciente.

Inhalation	: Placer la personne à l'air frais. Si elle ne se rétablit pas rapidement, consulter un médecin. Si la personne ne respire plus, mettre en place immédiatement une assistance respiratoire. Consulter un médecin sans délai.
Contact avec la peau	: En cas de brûlures par le froid, obtenir un avis médical. Couvrir les plaies uniquement avec des pansements stériles. Ne pas appliquer de pommades ou de poudres.
Contact avec les yeux	: Rincer abondamment à l'eau claire pendant 15 minutes en maintenant les paupières. En cas de brûlure par le froid aux yeux, contacter immédiatement un médecin.
Ingestion	: Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette. Ce produit étant un gaz, se référer à la section inhalation.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si vous ne vous sentez pas bien, consulter un médecin (montrer l'étiquette, si possible). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammable
Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et autres gaz d'extinction conviennent pour les petits incendies.

5.1 Moyens d'extinction

Si les aérosols sont exposés à un incendie : maintenir les récipients au frais en les aspergeant d'eau depuis une position sûre.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser ce qui suit :

- De l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau.
- De l'eau contenant un additif AFFF (Aqueous Film Forming Foam).
- De la mousse
- Une poudre ABC multi-usages
- Une poudre BC
- Dioxyde de carbone (CO₂)

Empêcher les effluents des mesures de lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, NE PAS utiliser :

- De jet d'eau



Fiche de données de sécurité

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les incendies produisent souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut être dangereuse pour la santé. Ne pas respirer la fumée.

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent se former :

- Monoxyde de carbone (CO)
- Dioxyde de carbone (CO₂)

En cas d'incendie ou au contact de la chaleur une augmentation de pression se produit et le récipient peut exploser. Les contenants aérosols en feu peuvent être propulsés à grande vitesse.

En cas d'incendie, isolez rapidement les lieux en éloignant toutes les personnes à proximité de l'incident. Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque pour la sécurité des personnes ou en l'absence d'une formation appropriée.

Déplacer les récipients de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau pulvérisée pour maintenir au frais les récipients exposés au feu.

5.3 Conseils aux pompiers

Le personnel de lutte contre les incendies doit être équipé d'un appareil respiratoire isolant autonome.

Si possible, arrêter la propagation du produit. Pulvériser depuis une position sûre jusqu'à ce que les récipients soient refroidis. Si possible, transporter l'aérosol à l'extérieur. Maintenir le public à distance.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Consultez les mesures de sécurité énumérées aux rubriques 7 et 8.

Pour les personnes non secouristes :

En raison des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer toute source d'ignition et ventiler la zone.

Pour les secouristes :

Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié (voir rubrique 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évacuer la zone. Arrêter la propagation Éliminer toute source d'ignition

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Non applicable.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les exigences relatives aux locaux de stockage s'appliquent à toutes les installations où le mélange est manipulé.

7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Toujours se laver les mains après avoir manipulé des substances chimiques.

S'assurer que la ventilation est suffisante, en particulier dans les zones confinées.



Fiche de données de sécurité

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre sur le sol et former des mélanges explosifs au contact de l'air.

Empêcher la formation de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition professionnelle.

Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou sur des matériaux incandescents.

Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Utiliser le mélange dans des locaux exempts de flammes nues ou d'autres sources d'inflammation et s'assurer que le matériel électrique est convenablement protégé.

Maintenir les emballages hermétiquement fermés et éloignés des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Ne pas utiliser d'outils susceptibles de produire des étincelles, ne pas fumer.

Empêcher l'accès au personnel non autorisé.

Équipement et procédures recommandés :

Pour les équipements de protection individuelle, voir la section 8.

Respecter les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les règles de sécurité industrielle.

Ne pas respirer l'aérosol.

Les emballages qui ont été ouverts doivent être refermés avec soin et entreposés en position verticale.

Équipements et procédures interdits :

Ne pas fumer, manger ou boire dans les zones où le mélange est utilisé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée disponible.

Stockage :

Garder hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Tenir à l'écart de toute source d'ignition, de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Le sol doit être imperméable et former un bassin collecteur afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse pas se répandre au-delà de cette zone.

Récipient sous pression : protéger de la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C.

Stockage dans un endroit sec, à l'abri du gel et bien ventilé.

Emballage :

Toujours conserver dans un emballage constitué d'un matériau identique à l'original.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Pays	CAS	TWA :	STEL :	Définition
Royaume-Uni	106-97-8	600 ppm	750 ppm	Carc
Irlande	106-97-8	1000 ppm		
	74-98-6	1000 ppm		

8.2 Contrôle de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle.

Pictogramme(s) incluant l'obligation de porter un équipement de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.
Ranger les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, éloigné de la zone de travail.
Ne jamais manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que la ventilation est suffisante, en particulier dans les zones confinées.

- Protection des yeux/du visage.

Éviter tout contact avec les yeux.

Utiliser une protection oculaire conçue pour protéger contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, porter des lunettes de protection conformes à la norme EN166.

Ne pas pulvériser en direction des yeux.

- Protection des mains

Porter des gants de protection adaptés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Type de gants recommandés :

- Gomme nitrile (caoutchouc copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- PVA (Alcool polyvinylique)

Non nécessaire lors d'une utilisation efficace. Se laver les mains après contact avec la peau.

- Protection du corps

Les vêtements de travail portés par le personnel doivent être lavés régulièrement.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées doivent être lavées.

Non nécessaire lors d'une utilisation efficace. Le contact du produit avec la peau peut provoquer des gelures. Laver la peau qui a été en contact avec le produit avec de l'eau et du savon.

- Protection respiratoire

Filtre(s) anti-gaz et anti-vapeur (Filtres combinés) conformes à la norme EN14387 :

- A1 (Marron)

Ne pas respirer le spray. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Contrôle de l'exposition lié à la protection de l'environnement

Les émissions provenant de la ventilation ou des équipements de traitement doivent être contrôlées pour vérifier leur conformité aux exigences de la législation sur la protection de

l'environnement. Dans certains cas, des laveurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques des équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales :

État physique : Fluide liquide Aérosol.

Couleur : Incolore

Odeur : Alcool

Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Extrêmement inflammable
Limite d'explosivité inférieure et supérieure	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	: Aucune donnée disponible
Concentration de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
(valeur du journal)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,545 g/cm ³
Concentration de la vapeur relative	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	: Non applicable aux liquides

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Ce mélange est stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées à la section 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à de hautes températures, le mélange peut produire des substances de décomposition dangereuses, telles que du monoxyde et du dioxyde de carbone, des fumées et de l'oxyde d'azote.

Dans des conditions de stockage et d'utilisation normales, les réactions dangereuses ne se produisent pas.

10.4 Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou d'avoir une surface métallique à haute température (brûleurs, arcs électriques, fours, etc.) ne doit pas être admis dans les locaux.



Fiche de données de sécurité

Éviter :

- La chaleur
- Les flammes et les surfaces chaudes.
- Le gel

Protéger de la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Stocker dans un endroit sec, à l'abri du gel et bien ventilé.

10.5 Matières incompatibles

Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire/former :

- Monoxyde de carbone (CO)
- Dioxyde de carbone (CO₂)

Le produit est stable. Dans des conditions de stockage et d'utilisation normales, les décompositions dangereuses de produits ne devraient pas se produire.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Aucune données d'essai disponible sur le mélange.

Toxicité aiguë :

PROPANE (CAS : 74-98-6)

Voie d'inhalation (n/a) : LC50 > 10 mg/l

BUTANE (<0,1 % 1,3-Butadiène) (CAS : 106-97-8)

Voie d'inhalation (n/a) : LC50 > 10 mg/l

Brûlure/irritation cutanée :

Butane/Isobutane/Propane : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Butane/Isobutane/Propane : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Butane/Isobutane/Propane : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

PROPANE (CAS : 74-98-6)

Aucun effet mutagène.

BUTANE (<0,1 % 1,3-Butadiène) (CAS : 106-97-8)

Aucun effet mutagène.



Fiche de données de sécurité

Cancérogénicité :

PROPANE (CAS : 74-98-6)

Aucun effet cancérigène

BUTANE (<0,1 % 1,3-Butadiène) (CAS : 106-97-8)

Test de cancérogénicité : Négatif.

Aucun effet cancérigène

Toxicité pour la reproduction :

PROPANE (CAS : 74-98-6)

Aucune toxicité pour la reproduction.

BUTANE (<0,1 % 1,3-Butadiène) (CAS : 106-97-8)

Aucune toxicité pour la reproduction.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique :

Butane/Isobutane/Propane : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Butane/Isobutane/Propane : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration :

Butane/Isobutane/Propane : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

12.2 Persistance et dégradabilité

Butane/Isobutane/Propane : Susceptible d'être facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Butane/Isobutane/Propane : Non susceptible d'être dangereux pour l'environnement aquatique.

12.4 Mobilité dans le sol

Butane/Isobutane/Propane : En cas de rejet dans l'environnement, le produit se dispersera rapidement dans l'atmosphère où il subira une dégradation photochimique.



Fiche de données de sécurité

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6 Propriétés perturbatrices de la fonction endocrinienne

Le produit ne contient aucune substance > 0,1 % considérée comme perturbatrice endocrinienne.

12.7 Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible.

12.8 Informations supplémentaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

La gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être conforme à la directive 2008/98/CE.

13.1.1 Élimination du produit/de l'emballage

Élimination du produit (le produit non utilisé, les quantités résiduelles, le produit durci, les emballages vidés mais non nettoyés) : de préférence par un collecteur de déchets agréé ou une entreprise d'élimination spécialisée. Des récipients et des méthodes de traitement des déchets appropriés doivent être utilisés.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette ou les étiquettes sur le récipient.

Remettre le récipient à une entreprise d'élimination agréée.

Codes des déchets (Décision 2014/955/CE, Directive 2008/98/CEE sur les déchets dangereux) :

15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par celles-ci.

13.1.2 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas verser dans les égouts ou les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets ne doit pas mettre en danger la santé humaine, nuire à l'environnement et, en particulier, ne pas constituer de risque pour l'eau, l'air, le sol, les plantes ou les animaux.

Recycler ou éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur, de préférence via un organisme ou une entreprise de collecte certifiée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas éliminer les déchets dans l'environnement.

13.1.3 Informations relatives à l'élimination des eaux usées

Ne pas verser dans les égouts ou les cours d'eau.



Fiche de données de sécurité

13.1.4 Autres recommandations pour l'élimination de déchets

Aucune information disponible.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport aérien (ADR 2013-IMDG 2012 - OACI/IATA 2013).

14.1 Numéro UN

1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1950 = AÉROSOLS, inflammables

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- Classification : 2.1

Étiquette ADR/RID : Quantité limitée : 2.1 n'est pas applicable.

14.4 Groupe d'emballage

-

14.5 Dangers pour l'environnement

-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Épaisseur	Emballage gr.	Étiquette	Ident.	LQ	Provis.	EQ	Cat.	Tunnel
	2	5F	-	2.1	-	1 L	190 327 344 625	E0	2	D
IMDG	Classe	2° étiquette	Emballage gr.	LQ	EMS	Provis.	EQ			
	2.1	Voir SP63	-	Voir SP277	F-D,S-U	63 190 277 327 344 959	E0			
IATA	Classe	2° étiquette	Emballage gr.	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note	EQ	
	2.1	-	-	203	75 kg	203	150 kg	A145 A167 A145 A167 A802	E0	
	2.1	-	-	Y203	30 kg G	-	-	A145 A167 A802	E0	

Pour les quantités limitées, voir partie 2.7 de l'OACI/IATA et chapitre 3.4 de l'ADR et IMDG.

Pour les quantités exceptées, voir partie 2.6 de l'OACI/IATA et chapitre 3.5 de l'ADR et IMDG.

14.7 Transport maritime de masse selon les instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible.

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations sur la classification et l'étiquetage incluses dans la section 2 :

Les réglementations suivantes ont été suivies :

- Directive 75/324/CEE modifiée par la directive 2013/10/UE.
- Règlement UE n° 1272/2008 modifié par le Règlement UE n° 2020/ 217(ATP 14)

- Information sur le récipient :

Aucune donnée disponible

- Dispositions particulières :

Aucune donnée disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le produit ne contient pas de substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur nous étant inconnues, les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont fondées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations nationales et communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées à la section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est de la responsabilité exclusive de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences légales et aux réglementations locales.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives au mélange et non comme une garantie de ses propriétés.

Titre des indications H, EUH et R mentionnées à la section 3 :

H220 - Gaz extrêmement inflammable.

H280 - Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Abréviations :

ADR	: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route
IMDG	: International Maritime Dangerous Goods
IATA	: International Air Transport Association
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
RID	: Accord sur le transport international de marchandises dangereuses par voie ferroviaire
WGK	: Wassergefahrdungsklasse (Classe de danger pour la vie aquatique)
GHS02	: Flamme
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique.
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable.



Fiche de données de sécurité

SVHC : Substance extrêmement préoccupante.

Informations supplémentaires

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité sont considérées comme correctes et utilisées comme un guide.